

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional individuel Règlement	Adoption : CA 07/10/2017 – 07/04/2018 Entrée en vigueur : 1er/09/2018 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 3
---	-------------------------	--	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 - CATÉGORIES - CONDITIONS

Le championnat Régional de la Ligue est une compétition à l'issue de laquelle est attribué le titre de champion régional.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au Championnat Régional de la Ligue entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION

La participation à ce championnat est limitée aux conditions décrites ci-après :

3-1 - Licences

Sont admis à participer les joueurs licenciés pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de badminton qui ne font pas l'objet de suspension à la date de la compétition.

3-2 – Catégorie d'âge

Ce championnat est ouvert à partir de la catégorie d'âge minimale.

3-3 - Classement

Les joueurs sont inscrits dans des séries (de 1 à 4) en fonction de leur CPPH. Le nombre de joueurs par série est défini par l'article 5.1. Il peut être modifié ou réévalué en fonction du nombre total de joueurs sur la compétition et de l'écart possible entre plusieurs joueurs d'une même série.

Le CPPH pris en compte est celui à J-21.

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - TABLEAUX

Pour l'attribution d'un titre le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 3.

Les tableaux sont validés par le Juge-Arbitre en coordination avec le responsable de la commission Compétitions de la Ligue.

5-1 - Configuration des tableaux

Les premières phases des tableaux de simple se déroulent en poule de 3 ou 4 avec respectivement 1 ou 2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4

Les sorties de poule se jouent en élimination directe.

En double les tableaux se déroulent en poule ou en élimination directe.

Le nombre de joueurs par tableau est le suivant :

	S1	S2	S3	S4
SH	8 joueurs	12 joueurs	12 joueurs	12 joueurs
SD	6 joueuses	12 joueuses	12 joueuses	9 joueuses
DH	9 paires	12 paires	12 paires	9 paires
DD	6 paires	9 paires	9 paires	9 paires
MX	9 paires	12 paires	12 paires	9 paires

Dans le cas il y aurait de gros écarts de classement entre 2 ou plusieurs personnes d'une même série, le responsable de la Commission Compétitions et le Juge Arbitre se réservent le droit de modifier ces chiffres.

5-2 - Têtes de série

Les têtes de série sont désignées en fonction du C.P.P.H à J-21 avant la compétition.

Les autres joueuses, joueurs ou équipes sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 6 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroule sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 45 minutes avant l'appel de leur match.

Article 7 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission Régionale Arbitrage.

Article 8 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto arbitrage.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des arbitres officiels.

Article 9 - FORFAITS

Tout compétiteur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue@badocc.org

Article 10 - SANCTIONS

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 11 - VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'au ¼ de finale, la Ligue fournit les volants pour les ½ finale et finale.

Les volants plumes sont obligatoires.

Le volant officiel de la compétition est défini par la Ligue en fonction du contrat de partenariat, ce dernier est en vente dans la salle.

Article 12 - MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription, l'invitation et son règlement sont envoyés aux Clubs par la Ligue, 2 mois avant la compétition.

Pour être recevables, les inscriptions, accompagnées du règlement, doivent parvenir à la Ligue au plus tard à la date limite d'inscription.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la Ligue et revient à celle-ci.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 13 - CONVOCATIONS

La Ligue adresse les convocations aux clubs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 10 jours avant la compétition.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers, la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.